

Engagements de la Direction du SUFCA

L'Université de Bretagne Occidentale s'est engagée dans le champ de la formation continue dès le vote de la Loi de 1971. Cet engagement a toujours été en lien avec un environnement socio-professionnel d'un territoire caractérisé par son histoire et sa périphéricité. La formation continue de l'UBO constitue aussi un des leviers du rayonnement de ses différentes composantes, l'UBO étant la seule Université pluridisciplinaire avec un domaine santé de Bretagne.

Statutairement, le Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance de l'UBO est un service commun de l'Université. Il met en œuvre la politique de formation continue et d'alternance de l'Université. Il concourt, sous la responsabilité de son Directeur aux missions du service public de l'enseignement supérieur telles qu'énoncées dans le code de l'éducation et aux missions de formation professionnelle tout au long de la vie, définies à la sixième partie du Livre III du code du travail.

Il est chargé, d'une part, dans le respect de la législation en vigueur et dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration de l'Université, d'une action interne d'impulsion, de conseil et d'organisation et, d'autre part, d'une action externe de relations avec les partenaires de la formation continue et de l'alternance.

La Direction du SUFCA impulse au sein de son organisation une dynamique centrée sur l'amélioration continue des activités de formation, d'accompagnement et de reprise d'études en visant la satisfaction de ses usagers (stagiaires, employeurs ou organismes financeurs).

Cette impulsion vise à satisfaire les engagements suivants :

- Informer, accueillir, orienter et accompagner un candidat,
- S'appuyer sur des personnels compétents et des moyens performants,
- Accompagner les responsables et les intervenants dans le cadre de leurs prestations,
- Proposer des prestations adaptées aux partenaires,
- Améliorer en continu la prestation,
- Entretenir le lien après la prestation.

Pour ce faire, le Directeur confie au responsable qualité les missions de :

- S'assurer que les processus nécessaires au système de management de la qualité sont établis, mis en œuvre et entretenus,
- Rendre compte à la Direction du fonctionnement du système de management de la qualité et de tout besoin d'amélioration.

En tant que Directeur du SUFCA, je m'engage à :

- Satisfaire les exigences des usagers,
- Respecter et appliquer la politique qualité,
- Engager le service dans un processus d'amélioration continue,
- Communiquer la politique qualité au personnel du service,
- Garantir que cette politique est mise en œuvre et que le système de management de la qualité demeure efficace.

La qualité étant l'affaire de tous, chaque personne du service est impliquée dans cette démarche, avec pour objectif d'en faire un élément partagé et intégré au management opérationnel du service.

Fait à Brest, le 05 juin 2018

Laurent BOURLÈS
Directeur du SUFCA